

Campagne d'avancement de grade par examen de sélection professionnelle 2020

Ouverture : **15 janvier 2020**

Date limite de préinscription : **11 février 2020 à 17 heures**

Date limite de validation : **13 février 2020 à 17 heures**

L'Inserm organise au titre de l'année 2020 des examens de sélection professionnelle pour l'accès aux grades des ingénieurs de recherche hors classe (IRHC), des techniciens de la recherche de classe exceptionnelle (TECE) et des techniciens de la recherche de classe supérieure (TECS), toutes branches d'activité professionnelle confondues.

La candidature aux examens de sélection professionnelle de l'Inserm fait l'objet d'une procédure dématérialisée depuis le site internet GAIA : <https://www.gaia.inserm.fr> – Rubrique : « Sélection professionnelle 2020 ».

Pour toute question, veuillez contacter le Service Développement Professionnel Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens (SDPCIT) : selection-professionnelle.drh@inserm.fr

1/ La démarche de pré-inscription :

Vous êtes un fonctionnaire titulaire Inserm en position d'activité ou de détachement :

Connectez-vous, sur le site internet <https://www.gaia.inserm.fr> (préconisation : **le navigateur Google Chrome ou Mozilla Firefox**) avec vos identifiants de messagerie Inserm (@inserm.fr) en cliquant sur le lien de gauche «**SE CONNECTER**».

Cliquez sur « **s'inscrire** », vous serez alors redirigé(e) vers une page d'inscription à valider pour accéder à la saisie de votre dossier de candidature. Une fois inscrit, vous accéderez à votre espace personnel en cliquant sur le lien « **Accès au processus** ».

Vous ne connaissez pas votre compte Inserm ? Contactez le responsable informatique en région dont vous dépendez :


https://si-pratique.inserm.fr/foire_aux_questions:equipes_informatiques_en_region

2/ Validation et transmission du dossier de candidature :

Lorsque vous avez terminé la saisie d'une fiche, il est impératif de l'enregistrer en cliquant sur le bouton « **ENREGISTRER** » en haut de la page. **Votre dossier doit être ensuite validé sur GAIA - Rubrique : « Sélection professionnelle » en respectant la date limite.**

Ce n'est que lorsque toutes les fiches sont enregistrées et les champs obligatoires (marqués d'un astérisque) remplis que la candidature peut être validée et transmise.

Pour cela, vous devez cliquer sur le bouton : « **VALIDER ET TRANSMETTRE MA CANDIDATURE** »
Après la validation du dossier de candidature, **vous recevrez par courrier électronique un accusé de réception.**

N'oubliez pas de vous déconnecter après la saisie de vos données et la validation de votre dossier sur GAIA (cliquez sur le symbole «  » en haut à droite de l'écran).

Une fois les rubriques entièrement remplies, le dossier doit être **validé dans GAIA, accompagné de toutes les pièces justificatives demandées (organigramme de la structure, le rapport d'aptitude professionnelle...)**. Tout dossier incomplet et non validé est considéré comme irrecevable.

Les dossiers doivent **impérativement** être validés avant les dates et heures limites sur le site <https://www.gaia.inserm.fr> – Rubrique : **Sélection professionnelle**. Un accusé de réception, preuve de validation, sera délivré aux candidats.

▪ NOMBRE DE POSSIBILITES OUVERTES AU TITRE DE L'ANNEE 2020

| Examen sur la sélection professionnelle | Numéro d'examen | Nombre de postes |
|---|-----------------|------------------|
| Ingénieur de recherche hors classe (IRHC) BAP A-B-C-D-E-F-G-J | IRHC - 1 | 5 |
| Technicien de la recherche de classe exceptionnelle (TECE) BAP A-B-C-D-E-F-G-J | TECE - 2 | 15 |
| Technicien de la recherche de classe supérieure (TECS) BAP A-B-C-D-E-F-G-J | TECS - 3 | 20 |

▪ **CONDITIONS REQUISES POUR SE PRESENTER A UN EXAMEN DE SELECTION PROFESSIONNELLE**

Les conditions requises sont précisées dans les tableaux ci-après.
Elles s'apprécient au 31 décembre 2020, au plus tard :

• **Corps des ingénieurs de recherche (IR)**

| Grade d'origine | Grade de promotion | Échelon | Ancienneté requise |
|------------------------------|--------------------|------------------|---|
| IR de 1 ^{re} classe | IRHC | -- | 8 ans de services dans le corps des IR |
| IR de 2 ^e classe | | 7 ^{ème} | 8 ans de services effectifs dans le grade des IR2 |

• **Corps des techniciens de la recherche (TR)**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

| Grade d'origine | Grade de promotion | Conditions d'éligibilité |
|-----------------|--------------------|--|
| TECN* | TECS | Etre au 4 ^e échelon du grade de TECN et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau |
| TECS | TECE | Avoir 1 an d'ancienneté dans le 5 ^e échelon du grade de TECS et justifier d'au moins de 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau |

* *Technicien de la recherche de classe normale*

Contacts

➤ *Des précisions sur la campagne d'examens de sélection professionnelle à l'Inserm, une question sur le dossier de candidature, les épreuves, les résultats ?*

➔ Contactez le Service Développement Professionnel Chercheurs, Ingénieurs, Techniciens du Département des Ressources Humaines de l'Inserm (DRH) :

101 rue de Tolbiac
75654 PARIS Cedex 13

Courriel : selection-professionnelle.drh@inserm.fr

Cindy HILDERAL

Tél: 01 44 23 62 47

Sarah FREART

Tél: 01 82 53 34 77

Elena ZHEGALINA-LE-DRO

Tél: 01 82 53 34 78

Adjointe au Responsable du Pôle Recrutement – Accueils et Développement de carrières :

Rahma MEDJAHDI

Tél : 01 44 23 62 22

Responsable du Pôle Recrutement – Accueils et Développement de carrières :

Marc CRESSANT

Tél : 01 44 23 62 19

Pour toute question, n'hésitez pas à adresser un mail :

[selection-professionnelle.drh@inserm](mailto:selection-professionnelle.drh@inserm.fr)